

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.365

**Convention entre
GrandAngoulême et
le Conseil
départemental de la
Charente pour
l'organisation des
services spéciaux
mixtes
départementalisés
dans le périmètre de
GrandAngoulême :
avenant n°1**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Danielle BERNARD à Bertrand MAGNANON, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.365**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

**CONVENTION ENTRE GRANDANGOULEME ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
CHARENTE POUR L'ORGANISATION DES SERVICES SPECIAUX MIXTES
DEPARTEMENTALISES DANS LE PERIMETRE DE GRANDANGOULEME : AVENANT N°1**

La desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de l'agglomération est assurée par le délégataire du service public de transport urbain pour les élèves habitant sur GrandAngoulême.

Les élèves domiciliés hors GrandAngoulême, usagers du réseau départemental ou de la SNCF, peuvent être amenés à emprunter un service de la STGA en correspondance lorsque la distance entre le point de descente et l'établissement fréquenté dépasse 1,5 km.

Dans ce cas, par convention en date du 2 décembre 2013, GrandAngoulême et le Département de la Charente ont acté des principes suivants :

- la carte de correspondance STGA est gratuite pour les élèves domiciliés hors GrandAngoulême : le Département prend en charge financièrement ces correspondances (100 000 €/an pour 450 correspondances/an) ;
- la STGA, sur accord du Département, fournit des cartes de correspondance gratuites aux élèves domiciliés hors GrandAngoulême qui emprunte le réseau de bus pour finir leur parcours jusqu'à leur établissement scolaire ;
- le Département donne l'accès à ses services spéciaux mixtes aux élèves habitant l'agglomération et disposant d'une carte STGA (accès aux arrêts spécifiques de ces services spéciaux).

Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2016, et dans l'attente des évolutions à venir en 2017 sur l'organisation de la compétence transport dans le cadre de la loi NOTRE, il est proposé de prolonger la durée de cette convention d'un an par voie d'avenant.

Vu avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant 1 à la convention relative à l'organisation des services spéciaux mixtes départementalisés dans le périmètre de GrandAngoulême prolongeant sa durée d'un an ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous les actes afférents à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2016

**Convention entre GrandAngoulême et le Département de la Charente
relative à l'organisation des services spéciaux mixtes départementalisés
dans le périmètre de GrandAngoulême :
avenant 1 à la convention du 2 décembre 2013**

Vu la convention entre GrandAngoulême et le Département de la Charente relative à l'organisation des services spéciaux mixtes départementalisés dans le périmètre de GrandAngoulême, en date du 2 décembre 2013

Vu la délibération n° 2016.12. du conseil communautaire du 15 décembre 2016

Vu la délibération ?? CD16

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017, la convention relative à l'organisation des services spéciaux mixtes départementalisés dans le périmètre de GrandAngoulême.

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.

Fait à Angoulême, le

En deux exemplaires originaux
(Nombre de pages dont celle-ci : 1)

Le Président
de GrandAngoulême

Le Président
du Département de la Charente